

Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, 2020-2021

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 13 octobre 2022

Au début de la pandémie de COVID-19, les mesures de santé publique mises en œuvre pour réduire la propagation du virus ont entraîné l'interruption de l'enseignement en personne dans de nombreux établissements, y compris les écoles primaires et secondaires. Par conséquent, les élèves et les éducateurs ont connu des changements dans la façon dont les cours étaient donnés en ayant recours à des méthodes d'apprentissage en ligne.

Les résultats de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS) de 2020-2021 diffusés aujourd'hui mettent en lumière les effets potentiels de la COVID-19 sur les inscriptions, les diplômés et les éducateurs des écoles primaires et secondaires.

Les données diffusées rendent compte du nombre d'élèves et d'éducateurs dans le système d'enseignement primaire et secondaire du début à la fin de l'année scolaire 2020-2021, soit la première année complète touchée par la pandémie.

L'enseignement à domicile double au Canada

La fréquentation scolaire étant une exigence juridique, les variations des effectifs ont tendance à refléter les variations de la population d'âge scolaire. Selon les [estimations de la population de Statistique Canada](#), la population âgée de 4 à 17 ans était d'environ 5,7 millions en juillet 2020, en hausse de 0,9 % par rapport à un an plus tôt.

Parallèlement, plus de 5,6 millions d'élèves étaient inscrits à des programmes canadiens d'enseignement primaire et secondaire en 2020-2021, en baisse de 0,7 % par rapport à l'année scolaire précédente. La diminution était encore plus prononcée pour les niveaux des maternelles et prématernelles et s'explique probablement par le fait que certains parents ont repoussé le début de l'école de leurs enfants au début de la pandémie.

Comme les autres années, la grande majorité (91,1 %) des élèves du primaire et du secondaire ont fréquenté des écoles publiques en 2020-2021, tandis que les écoles privées/indépendantes (7,5 %) et l'enseignement à domicile (1,5 %) ont représenté une plus faible proportion des effectifs.

Bien que l'enseignement à domicile soit demeuré le mode de scolarité le moins utilisé, le recours à celui-ci a augmenté considérablement pendant la pandémie, particulièrement chez les élèves plus jeunes. Au Canada, il y avait 83 784 élèves inscrits en enseignement à domicile en 2020-2021 comparativement à 40 608 au cours de l'année scolaire précédente, ce qui représente une augmentation de 106,3 %. Bien qu'une augmentation ait été observée pour presque toutes les années, elle était plus prononcée dans les écoles primaires, et ce sont la 1^{re} année (136,2 %) et la 2^e année (134,5 %) qui ont affiché les plus fortes hausses.

Avec le passage vers le mode d'enseignement à l'apprentissage à distance, les élèves plus jeunes avaient peut-être plus de difficultés à suivre un programme d'études en ligne. Selon l'[Enquête sur la population active](#), les parents travaillant à domicile, particulièrement les mères, étaient préoccupés par la garde d'enfants et le retour au travail. En juillet 2020, plus de 1 parent sur 3 (35,6 %) ayant des enfants de moins de 18 ans était inquiet que le retour à leur lieu de travail habituel n'entraîne des problèmes concernant la garde d'enfants ou les personnes à charge. Cette proportion était la plus élevée chez les mères ayant au moins un enfant de moins de six ans (56,1 %).

La mise en œuvre de mesures de santé publique, y compris les fermetures d'écoles, variait selon la province et a probablement eu une incidence sur les effectifs, ainsi que sur le type d'établissement. De 2019-2020 à 2020-2021, les données de l'EEPS révèlent que les effectifs dans les écoles publiques ont diminué dans toutes les provinces, sauf au Québec (+0,9 %). Pour ce qui est des territoires, les effectifs dans les écoles publiques ont diminué dans les Territoires du Nord-Ouest et ont augmenté au Nunavut (+1,8 %) et au Yukon (+1,5 %). En ce qui concerne les



effectifs dans les écoles privées, les variations provinciales sont divisées, la moitié des provinces ayant enregistré une augmentation du nombre d'effectifs, le Nouveau-Brunswick (+20,3 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (+17,7 %) venant en tête, et l'autre moitié, une diminution.

Une baisse des effectifs a également été observée chez les élèves autochtones. En 2020-2021, 259 323 élèves autochtones suivaient des programmes réguliers dans des écoles primaires et secondaires publiques, en baisse de 2,0 % par rapport à l'année scolaire précédente. En se limitant aux élèves qui ont déclaré leur groupe d'identité autochtone, les Premières Nations (69,0 %) représentaient la plus forte proportion des effectifs autochtones, suivis des Métis (27,5 %) et des Inuit (3,5 %).

Tableau 1
Nombre d'inscriptions (2020-2021) et variation relative (2019-2020 à 2020-2021) dans les écoles primaires et secondaires, selon la province ou le territoire et selon le type d'établissement

	Écoles publiques		Écoles privées ou indépendantes		Enseignement à domicile	
	2020-2021	2019-2020 à 2020-2021	2020-2021	2019-2020 à 2020-2021	2020-2021	2019-2020 à 2020-2021
	nombre	variation en %	nombre	variation en %	nombre	variation en %
Canada	5 181 477	-14	424 830	-22	83 784	1 063
Terre-Neuve-et-Labrador	62 964	-10	984	-49	543	2 549
Île-du-Prince-Édouard	20 640	-4	558	177	558	1 862
Nouvelle-Écosse	121 599	-13	3 957	-53	2 442	1 148
Nouveau-Brunswick	97 263	-17	1 530	203	2 631	1 793
Québec	1 234 032	0	136 521	16	10 197	1 367
Ontario	2 025 258	-15	143 469	-72	23 466	1 372
Manitoba	179 874	-43	14 184	-10	8 025	1 175
Saskatchewan	181 506	-25	5 871	63	4 662	678
Alberta	664 908	-27	30 465	-33	25 305	718
Colombie-Britannique	568 284	-13	87 291	1	5 550	1 262
Yukon	5 721	15	222	194
Territoires du Nord-Ouest	8 520	-6	180	176
Nunavut	10 902	17

. indisponible pour toute période de référence
... n'ayant pas lieu de figurer

Source(s) : Tableau 37-10-0109-01.

Pour explorer davantage les données sur les effectifs dans différentes régions géographiques et selon différentes années universitaires, en format visuel, consultez le nouvel outil de visualisation « [Tableau de bord de l'éducation des étudiants du primaire au niveau postsecondaire : inscriptions, sanctions d'études et droits de scolarité](#) ».

Les classes de 4e à la 8e affichent les plus hauts taux d'inscription dans les programmes de langue seconde

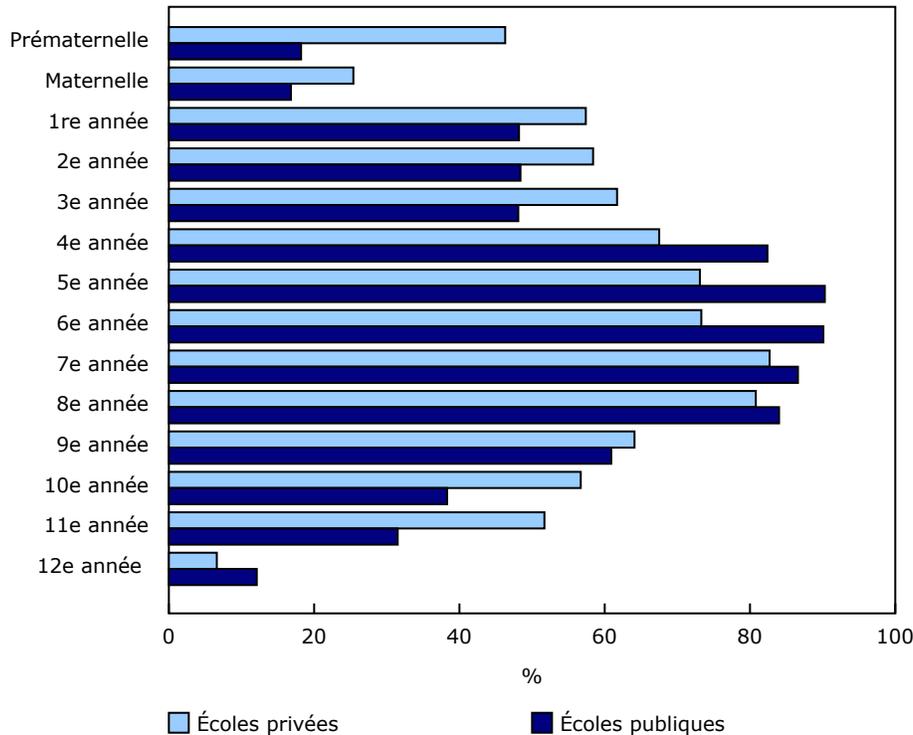
Bien que l'EEPS ne puisse pas être utilisée pour étudier le cheminement des élèves dans un programme de langue seconde au fil du temps, l'examen des effectifs par niveau peut donner une indication du niveau auquel les élèves s'inscrivent à ces programmes. Les programmes de langue seconde incluent les programmes réguliers de la langue seconde, les programmes d'immersion en français, ainsi que les programmes d'éducation en langue officielle minoritaire.

À l'aide des données des recensements de 2006 et de 2016, une [publication récente sur le bilinguisme chez les enfants et les jeunes au Canada](#) montre que le bilinguisme français-anglais est en hausse chez les enfants et les jeunes de 5 à 17 ans. La même publication a également révélé que, chez les jeunes Canadiens, le bilinguisme français-anglais a tendance à augmenter avec l'âge.

En 2020-2021, les données de l'EEPS montrent que les inscriptions dans les programmes de langue seconde ont tendance à atteindre un sommet entre la 4e et la 8e année.

Certaines différences sont observées lorsqu'on examine le type d'établissement. Dans les écoles privées, la 7e année comptait la plus forte proportion (82,7 %) d'élèves inscrits à l'un des programmes de langue seconde. Dans les écoles publiques, les proportions les plus élevées ont été observées en 5e et 6e années.

Graphique 1
Proportion d'élèves dans un programme de langue seconde, selon le niveau et le type d'établissement (2020-2021)



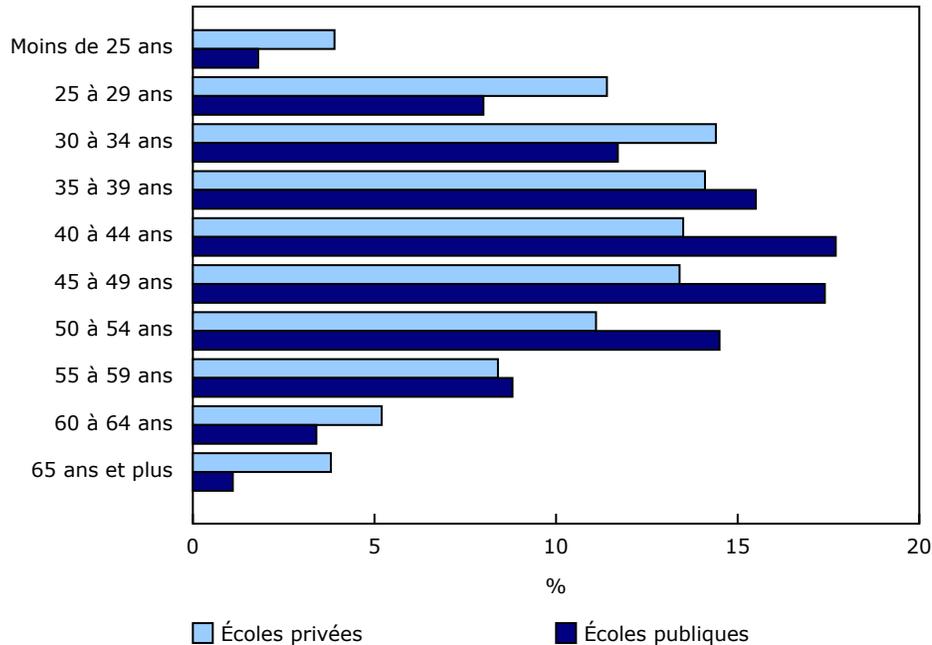
Source(s) : Tableaux 37-10-0009-01 et 37-10-0175-01.

Légère augmentation du nombre de diplômés

En 2020-2021, 386 730 élèves ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement secondaire canadien, en légère hausse (+0,5 %) par rapport à 2019-2020. Parmi ceux-ci, 89,4 % ont obtenu un diplôme d'une école publique, tandis que 10,6 % ont obtenu un diplôme d'une école privée ou indépendante. Les élèves instruits à domicile qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires sont inclus dans les chiffres des diplômés des écoles publiques ou des écoles privées ou indépendantes.

Les éducateurs ont tendance à être plus jeunes dans les écoles privées

Graphique 2
Répartition des éducateurs selon l'âge dans les écoles primaires privées et publiques (2020-2021)



Source(s) : Tableaux 37-10-0153-01 et 37-10-0177-01.

En 2020-2021, il y avait 437 691 éducateurs dans les écoles primaires et secondaires du Canada, en hausse de 1,6 % par rapport à l'année scolaire précédente. L'augmentation s'explique principalement par une hausse du nombre d'éducateurs dans les écoles publiques (+1,7 %), alors qu'une légère diminution a été observée dans les écoles privées (-0,5 %).

Alors que la proportion d'éducateurs de sexe masculin et de sexe féminin a tendance à être également répartie entre les écoles privées et publiques, les éducateurs ont tendance à être plus jeunes dans les écoles privées. La proportion d'éducateurs âgés de moins de 35 ans dans les écoles privées (29,7 %) était plus élevée que dans le système public (21,6 %).

Note aux lecteurs

Les données contenues dans le présent communiqué ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS). L'EEPS permet de recueillir chaque année des données agrégées auprès de chaque ministère provincial ou territorial de l'éducation. L'EEPS de 2020-2021, menée en 2022, a recueilli des données pour cinq années scolaires, soit de 2016-2017 à 2020-2021.

Les effectifs représentent les données des programmes des écoles primaires et secondaires publiques et privées ou indépendantes du Canada, ainsi que les données sur les élèves qui reçoivent l'enseignement à domicile, telles qu'elles sont fournies par les provinces et les territoires. Les effectifs représentent le nombre d'élèves inscrits dans les programmes des écoles primaires et secondaires au début de l'année scolaire (en septembre ou aussitôt que possible par la suite).

L'augmentation de la population d'âge scolaire est fondée sur les estimations de la population présentées dans le tableau [17-10-0005-01](#).

Le nombre de diplômés représente les nouveaux diplômés des écoles secondaires publiques et privées ou indépendantes. Les élèves de l'enseignement à domicile qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires sont répartis dans les chiffres des diplômés des écoles publiques ou des écoles privées ou indépendantes. En 2020-2021, neuf provinces ont déclaré des diplômés des écoles secondaires privées ou indépendantes.

Les territoires n'ont pas d'écoles privées ou indépendantes.

Les **écoles publiques** sont les écoles primaires et secondaires qui sont dirigées par des commissions scolaires ou par la province ou le territoire et qui reçoivent leur financement de sources publiques.

Les **écoles privées ou indépendantes** incluent les écoles primaires et secondaires qui sont dirigées, gérées et administrées par des particuliers ou des groupes privés (p. ex. une église, un syndicat ou une entreprise, ou un organisme étranger ou international) ou un organisme dont le conseil d'administration exerce des pouvoirs similaires à ceux d'un conseil scolaire, et est majoritairement formé de membres non nommés par un organisme public. Les types d'établissements compris dans le secteur des établissements d'enseignement privés ou indépendants varient selon le secteur de compétence. Au Manitoba, par exemple, ce secteur comprend les établissements d'enseignement catholiques, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres provinces et territoires.

Les proportions du financement de sources publiques ou privées d'un établissement ne déterminent pas la classification de son statut public ou bien privé ou indépendant dans le cadre de l'EEPS. Les écoles privées ou indépendantes peuvent être assujetties à une certaine réglementation ou à un certain contrôle par les autorités publiques, mais ces établissements sont néanmoins classés comme privés ou indépendants, pourvu qu'ils soient assujettis à une autorité privée. La réglementation publique peut s'étendre à des domaines comme le programme d'enseignement, la nomination du personnel, les politiques d'admission et d'autres questions. L'EEPS ne fait pas de distinction entre les établissements privés qui dépendent des fonds publics et les établissements privés indépendants.

L'**enseignement à domicile** est une autre méthode d'apprentissage qui se déroule en dehors d'une école publique ou privée ou indépendante. Il incombe aux parents qui choisissent l'enseignement à domicile de gérer, d'offrir et de superviser les cours et les programmes d'études de leurs enfants. Bien que les élèves recevant leur enseignement à domicile puissent être associés à une école publique ou à une école privée ou indépendante, l'effectif de l'enseignement à domicile est déclaré séparément.

Toute comparaison détaillée entre les provinces et les territoires doit être effectuée avec prudence. La méthode de déclaration des effectifs selon le type d'établissement varie d'un secteur de compétence à un autre. Par exemple, le Manitoba inscrit les élèves qui fréquentent une école catholique dans la catégorie « écoles privées ou indépendantes », et le Nunavut inscrit les effectifs pour les élèves recevant leur enseignement à domicile (généralement moins de 10 élèves) dans la catégorie « écoles publiques ». Les déclarations selon le type de programme varient aussi d'un secteur de compétence à un autre. Bien que l'ensemble des provinces et des territoires déclarent des données sur les élèves inscrits à des programmes réguliers pour les jeunes, quelques-uns déclarent aussi les effectifs des programmes généraux pour les adultes ou des programmes de formation professionnelle.

Tous les nombres, y compris les totaux, ont été aléatoirement arrondis; par conséquent, les totaux pour le Canada peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles pour les provinces ou les territoires qui les composent. Les calculs ont été effectués à partir des valeurs non arrondies. Toutes les données peuvent faire l'objet d'une révision.

Tableaux disponibles : [37-10-0007-01](#) à [37-10-0009-01](#) , [37-10-0019-01](#), [37-10-0078-01](#), [37-10-0109-01](#), [37-10-0111-01](#), [37-10-0153-01](#), [37-10-0173-01](#) à [37-10-0179-01](#) , [37-10-0213-01](#) et [37-10-0214-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5102](#).

Pour examiner davantage dans un format visuel les données de l'enseignement primaire au secondaire sur les inscriptions et les diplômés de 2020/2021, consultez l'outil complet de visualisation des données « [Tableau de bord de l'éducation des étudiants du primaire au niveau postsecondaire : inscriptions, sanctions d'études et droits de scolarité](#) ».

Ce nouvel outil complet de visualisation des données combine l'information provenant de trois enquêtes : Frais de scolarité et frais de subsistance, l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire et le Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Chaque enquête est publiée séparément et l'information fournie comprend les droits de scolarité, un aperçu du nombre total d'inscriptions et de diplômés, les caractéristiques des étudiants et des programmes et des renseignements détaillés sur les nouvelles inscriptions selon le genre, le groupe d'âge et le statut d'étudiant.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).